

**Projet de restauration des sédiments de l'île aux Chats
à Grande-Île par Honeywell**

Requêtes d'audiences publiques

- CR3.1** **Comité ZIP du Haut Saint-Laurent**
- CR3.2** **Société pour Vaincre la Pollution**
- CR3.3** **Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT



28, rue Saint-Paul, Bureau 300, Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J0S 1A5
Tél. (450) 371-2101
Fax (450) 371-2500
Courriel: zip@stlaurent.qc.ca

153

Projet de restauration des sédiments
à l'Île aux Chats par Honeywell

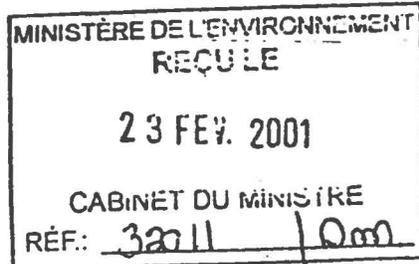
6211-02-0A8

Île aux Chats

Le Saint-Laurent, un fleuve qui nous tient à coeur!

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 février 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement du Québec
Édifice Marie-Guyart
675 Boul. René-Lévesque, 30e étage
Québec, Qc G1R 5R8



OBJET : Projet de réhabilitation des sédiments de l'Île aux Chats

Monsieur le Ministre,

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme sans but lucratif dont le mandat, selon l'entente SLV2000, est la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent sur le territoire couvrant les eaux du lac Saint-François au lac Saint-Louis.

Dans le cadre de la préparation du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) "Entre 2 lacs", où se situe l'Île aux Chats à Grande-Île, nous avons une priorité concernant la problématique de sédiments contaminés autour de l'île. Nous avons travaillé à l'élaboration de la fiche sans avoir en main l'étude d'impact de Honeywell qui n'était pas encore publique.

Lors de la validation de la fiche technique qui fut effectuée le 18 novembre 2000, les participants ont souligné leur inquiétude face au suivi environnemental et ont demandé que l'approbation finale du projet soit liée à un programme de suivi environnemental qui en précise les modalités dont des réserves financières de la part de la compagnie qui garantirait la poursuite du suivi si le promoteur disparaissait ou abandonnait le site.

Nous avons aussi consulté brièvement l'étude d'impact qui fut rendue disponible le 9 janvier dernier. À la lumière de cette étude, une question demeure sans réponse. Lors des travaux, il y aura création d'un habitat où des plantes seront introduites ce qui risque d'entraîner la production d'acide humique qui acidifierait le milieu. Nous aimerions savoir quel effet aurait cette acidification sur le géotextile mis en place pour protéger les sédiments existants. Entre autres, les métaux lourds pourront-ils être remis en circulation advenant une dégradation de la membrane géotextile au cours des années? Y a-t-il un moyen de vérifier cet état lors du suivi environnemental? En milieu terrestre, il est possible de le vérifier avec des piézomètres, mais qu'en est-il en milieu aquatique?

Nous sommes également préoccupés au sujet de la zone "B". Malgré la présence de sédiments ayant des concentrations élevées, notamment pour les deux (2) stations près de la digue d'accès, aucun suivi n'est prévu dans ce secteur. Cela nous donne l'impression que le promoteur ne se sent pas responsable de cette zone. Dans le même ordre d'idée, qu'advient-il des sédiments qui ont été relargués au cours des années vers la section naturelle du fleuve? Prend-on pour acquis qu'il ont été recouverts et qu'ils ne causent pas de dommages en aval?

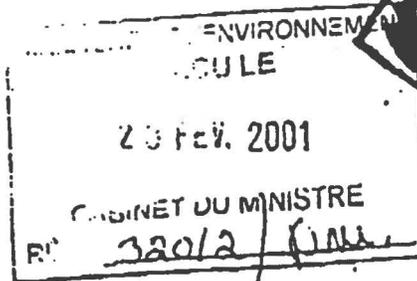
Nous travaillons actuellement au niveau d'une problématique globale concernant le lac Saint-François et ses niveaux d'eau. Advenant qu'une solution d'ensemble se concrétise afin de favoriser les populations de poissons, faudrait-il tenir compte de la contamination des zones où aucune intervention ne sera réalisé par le promoteur pour éviter la circulation des sédiments?

Nous espérons que vous pourrez répondre à nos interrogations afin que nous puissions transmettre l'information aux citoyens qui se sentent concernés par le fleuve Saint-Laurent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Clachance

Claire Lachance, B.Sc.
Coordonnatrice



M. Paul Bégin, Ministre de l'environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec, QC. G1R 5V7

Monsieur Bégin,

Objet: Demande d'enquête et d'audiences publiques sur le projet de restauration des sédiments contaminés à l'île aux Chats dans le Fleuve Saint-Laurent du promoteur General Electric.

Par la présente, la Société pour Vaincre la Pollution vous demande, en tant que Ministre de l'environnement du Québec, de donner un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la tenue d'une enquête et des audiences publiques sur le projet cité en rubrique.

Nous motivons notre demande puisque nous considérons que le projet soumis par le promoteur General Electric (anciennement Allied-Signal) n'est pas un véritable projet de restauration environnemental d'une zone sédimentaire contaminée.

La SVP considère plutôt ce projet comme une vulgaire tentative d'un pollueur industriel de faire un simple recouvrement cosmétique d'une zone de fleuve contaminée par des substances toxiques qu'elle a rejetées.

Après avoir consulté les études du promoteur, la SVP croit que ce projet condamnera le Fleuve Saint-Laurent à continuer d'être pollué par les contaminants rejetés par les activités industrielles passées de la compagnie Allied-Signal des États-Unis, l'ancien "propriétaire" des sédiments toxiques du site.

Si vous acceptez ce projet sans qu'une commission indépendante du BAPE muni d'un mandat d'enquête large puisse l'évaluer avec la participation de la Société Civile, ce projet de recouvrement cosmétique d'un lieu aquatique contaminé du Fleuve créera, un dangereux précédent dans la gestion des sédiments contaminés dans le Fleuve et les autres cours d'eau du Québec et ira à l'encontre de certaines recommandations de la Commission Beauchamp sur la gestion de l'eau au Québec.

Une commission d'enquête du BAPE s'impose pour évaluer si ce projet va véritablement décontaminer le secteur du fleuve près de Valleyfield ou plutôt créer une situation de contamination perpétuelle du Saint-Laurent fleuve.

En espérant que vous allez acquiescer à notre demande de protéger notre fleuve, veuillez agréer, M. Bégin, l'expression de nos sentiments distingués.

Daniol Green
Daniol Green
co-président

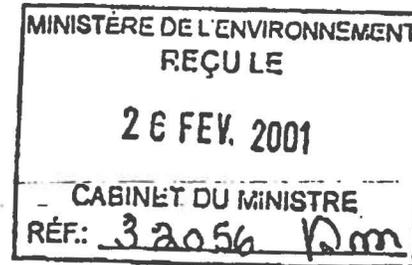


Île aux Chats

- Penser globalement, agir localement -

Québec, le 22 février 2001

Monsieur Paul Bégin, ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc
G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique, projet de restauration des sédiments à l'Île aux Chats

Monsieur,

La présente fait suite au mandat d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur le projet de restauration des sédiments à l'Île aux Chats.

Après avoir consulté des documents afférents à ce projet, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) vous demande de mandater le BAPE afin qu'il procède à une audience publique sur ce projet.

Les préoccupations qui motivent cette demande s'appuient sur le fait que l'étude d'impact elle-même et toute la correspondance qui l'entoure sont volumineux et complexes. La population en général s'y perd facilement. L'argumentation, tant du promoteur que des spécialistes consultés, est de nature très pointue et spécialisée. Les enjeux sont donc difficiles à cerner. Le point qui ressort le plus de ces échanges est le désaccord sur l'analyse des résultats et de la solution finale proposée par le promoteur.

Selon les correspondances, plusieurs points font l'objet de confrontation et selon nous, la réponse du 28 septembre de la DSÉE résume bien la situation : *Bien que nous ne soyons pas d'accord avec les réponses émises par le consultant, on peut toutefois conclure que l'étude est recevable et qu'il ne sert à rien de questionner davantage le promoteur et son consultant.* Nous sommes donc d'avis que les spécialistes consultés ne sont pas d'accord avec ce projet et il est primordial qu'ils soient disponibles pour expliquer leur point de vue lors d'audiences publiques.

Également et de façon plus spécifique, l'intervention proposée se limite à la zone A seulement. La zone B présente une contamination importante également. Qu'advient-il de la contamination de cette zone ? Est-ce que la solution de recouvrement est aussi applicable dans la zone B ? Comment se fait-il que la cendre de pyrite soit traitée de façon moins sévère dans le milieu aquatique (simple recouvrement) qu'en milieu terrestre (cellule étanche à triple parois) ? Pourtant les critères de toxicité sont plus sévères dans l'eau que sur la terre.

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

1085, ave de Salaberry, bur.: 300, Québec (Québec) G1R 2V7 Tél.: (418) 648-2104 Fax: (418) 648-0991

Internet: <http://uqcn.qc.ca> Courrier électronique: courrier@uqcn.qc.ca

De plus, nous nous demandons comment la société québécoise peut accepter qu'une contamination de 100,000 m.cu. de déchets soit corrigée avec un remblayage de 90,000 m.cu. de matériel propre ? Est-ce que l'aménagement faunique présenté compense la perte des 190,000 m.cu. résultant de remblayage dans l'habitat du poisson ?

Comme vous pouvez le constater, un projet d'une telle ampleur pourrait avoir des répercussions non négligeables sur tous les autres projets de restauration à venir. Et comme il s'agit d'un très gros ouvrage situé en amont de Montréal, l'UQCN croit essentiel que les impacts reliés au dragage ainsi que ceux dus au recouvrement soient expliqués à l'ensemble de la population.

Considérant l'ensemble des éléments soumis, une audience publique sur ce projet permettrait de débattre publiquement de ces questions.



Harvey Mead

Président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature